

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

AVIS PUBLIC

Avis est, par le présent, donné que le Conseil municipal de la Ville d'Acton Vale statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 6.2.2, présentée par le propriétaire du 998, rue Landry, afin que soit autorisé l'installation de huit thermopompes dans la cour avant de l'immeuble résidentiel multifamilial de 16 logements.

Les thermopompes sont destinées à desservir les huit logements donnant sur la cour avant du côté ouest du bâtiment construit en 1960 et que leur installation présente d'importantes contraintes si elles doivent être installées dans les cours latérales ou arrière.

La demande de dérogation mineure ci-haut mentionnée sera présentée et discutée au conseil lors d'une séance régulière qui aura lieu, le **lundi 19 janvier 2026 à 20:00** et tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

ACTON VALE, ce 26^e jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-cinq.

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA, greffière de la Ville d'Acton Vale par les présentes, certifie que l'avis ci-joint a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville, dans le Journal La Pensée de Bagot, ce 3^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-cinq.

Claudine Babineau, OMA
Greffière